

SOCIAL. Entre Brexit et restructurations

Les douaniers veulent garder leurs missions

À LA RENTRÉE 2019, Gérard Darmanin, alors ministre de l'Action et des Comptes publics, a reçu les résultats d'un rapport commandé à l'ancien responsable du contrôle fiscal, Alexandre Gardette, portant sur la collecte de l'impôt. L'objectif affiché était une unification du recouvrement fiscal et social, assuré par une cinquantaine d'administrations et organismes publics.

« La police de la marchandise »

Un an plus tard, et même si les syndicats étaient vent debout contre ses propositions, le gouvernement commence à les mettre en place. À commencer par le transfert à la direction des Finances publiques d'une grande partie des missions fiscales douanières.

Ce transfert doit s'échelonner jusqu'en 2024, mais la plupart de ces taxes le seront en 2022. Il s'agit du droit annuel de fran-

cisation des navires, la taxe spéciale sur certains véhicules routiers, les taxes intérieures de consommation sur le charbon, le gaz naturel, l'électricité et les produits pétroliers, ainsi que la taxe sur la valeur ajoutée à l'importation. « C'est notre cœur de métier qui risque de partir : la douane, c'est la police de la marchandise », rappellent Valérie Descamps et Nadège Plaineau au nom de l'intersyndicale CGT, CFDT, FO, UNSA et Solidaires des douanes.

« Cette décision semble relever plus d'une obsession des restructurations que d'une recherche d'efficacité ou même de rationalité », insistent-elles. « Notre administration est par nature une administration fiscale, qui dispose de compétences, d'une organisation et d'une culture de terrain lui permettant de remplir ses missions. »

Et l'intersyndicale d'ajouter : « L'administration des Finances publiques n'est ni



→ Les opérations de dédouanement pourraient faire les frais de la réforme sur la collecte des taxes.

prête, ni disposée à recevoir la gestion de ces taxes alors que son réseau est mis en pièce et ses effectifs décimés. » Elle en veut pour preuve le transfert, effectif depuis 2019, de la taxe sur les boissons non alcoolisées : « Une perte de 20 % de recettes a été constatée. » Et l'intersyndicale de rappeler que la taxe intérieure de consommation des produits énergétiques, c'est 33 milliards

d'euros perçus en 2019, en grande partie redistribués aux régions, départements et collectivités territoriales...

« Incompréhensible avec le Brexit »

Avec une telle perte sur le recouvrement, certaines risquent d'avoir du mal à boucler leurs budgets. « Même la Cour des Comptes justifie le maintien de

la TICPE au sein des douanes par l'expertise que nous avons en la matière. » Plusieurs amendements ont été introduits dans le cadre du vote de la loi de Finances 2021.

Mais ce qui inquiète beaucoup la CGT à Cherbourg, ce sont les conséquences dans la perspective du Brexit. Le bureau des douanes dédié aux opérations commerciales, le seul dans le département, ce sont quatorze personnes, dont deux sont dédiées aux opérations de dédouanement. Si le transfert de ces taxes devient effectif, le bureau pourrait purement est simplement être supprimé, comme l'avait été celui de Granville en 2016.

Quant à la brigade qui opère les contrôles sur le port, ses effectifs sont a priori suffisants. Sauf que ces douaniers doivent aussi aller, à partir du printemps, sur Carteret et Dielette, à Maupertus aussi...

Jean LAVALLEY